

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°14 du 23 mars 2012

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 18 janvier 2008 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès de la direction du service national et de ses services extérieurs.

Du 29 novembre 2011

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 18 janvier 2008 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès de la direction du service national et de ses services extérieurs.

Du 29 novembre 2011

NOR D E F F 1 1 3 2 5 0 1 A

Texte modifié :

Arrêté du 18 janvier 2008 (JO N° 21 du 25 janvier 2008 ; texte n° 34 ; signalé au BOC 9/2008 ; BOEM 410.6.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 283 du 7 décembre 2011, texte n° 8 ; signalé au BOC 14/2012.

Par arrêté du ministre de la défense et des anciens combattants en date du 29 novembre 2011 et pour effet le 25 janvier 2012, l'arrêté du 18 janvier 2008 modifié portant institution de régies d'avances et de recettes auprès de la direction du service national et de ses services extérieurs est modifié comme suit :

I. Au tableau de l'article 1^{er}., la régie d'avances instituée auprès de l'établissement du service national d'Île-de-France est supprimée.

II. La suppression de la régie mentionnée au I. met fin aux fonctions du régisseur concerné.